
SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2017

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 29 août 2017, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 32, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



DEMANDE DE RECONSIDÉRATION



2017-334

CONSEIL – CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé l'appel de proposition no APO-2017-001-1 pour le redéveloppement de site – Centre communautaire Jean-Marie-Roy ;

CONSIDÉRANT QU'une (1) seule firme a déposé une soumission dans les délais requis ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été désigné pour procéder à l'évaluation des soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé de prendre en considération l'offre présentée en vue de clarifier certaines exigences et d'amorcer des négociations avec le proposant ;

CONSIDÉRANT QUE les échanges et la négociation qui ont suivi laissent difficilement présager la conclusion d'une entente qui serait à la fois rentable pour le promoteur et acceptable pour les citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures ;

CONSIDÉRANT QU'il est important de faire connaître au promoteur la position de la Ville concernant les suites de sa proposition, afin de ne pas compromettre ses autres projets éventuels ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, le conseil désire clarifier sa position concernant l'avenir du Centre communautaire Jean-Marie-Roy, afin de permettre la poursuite des travaux et en assurer la pérennité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE rejeter la proposition reçue pour le redéveloppement du site du Centre communautaire Jean-Marie-Roy, appel de proposition no APO-2017-001-1 ;

D'informer le promoteur des motifs du conseil, tel que discuté en comité plénier ;

DE remercier le promoteur pour son offre et le travail réalisé ;

DE poursuivre les démarches en cours afin de procéder aux travaux requis pour se conformer aux exigences de la Régie du bâtiment du Québec concernant le Centre communautaire Jean-Marie-Roy et ainsi assurer la continuité des services qui y sont offerts.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie,
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité



2017-335

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point retiré :

- Gestion du territoire – PIIA – 173, rue de Liverpool

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENT



DÉPÔT DE LA LETTRE DU SOUS-MINISTRE CROTEAU

Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2, dépose la lettre du sous-ministre Croteau, datée du 31 juillet 2017, relative à la gestion des travaux du Centre communautaire Jean-Marie-Roy



DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES, LA LISTE DES PAIEMENTS PAR DÉBIT DIRECT ET DE LA LISTE DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Les listes suivantes sont déposées :

- Chèques
- Chèques à ratifier au 17 août 2017
- Paiements par débit direct du 1^{er} au 30 juin 2017
- Paiements par débit direct du 1^{er} au 31 juillet 2017
- Prélèvements automatiques du 1^{er} au 30 juin 2017
- Prélèvements automatiques du 1^{er} au 31 juillet 2017



DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À L'OUVERTURE DU REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT NO 2017-526 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 125 000 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS LE CHEMIN DE LA BUTTE ET LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT DANS LA ROUTE TESSIER ET LE CHEMIN DE LA BUTTE

Le greffier dépose le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le Règlement no 2017-526 décrétant un emprunt de 2 125 000 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le chemin de la Butte et le prolongement du réseau d'égout dans la route Tessier et le chemin de la Butte.



QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 4, 11, 13 ET 24 JUILLET 2017



2017-336

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 4, 11, 13 ET 24 JUILLET 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 et les procès-verbaux des séances extraordinaires des 11, 13 et des deux séances du 24 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 5 JUILLET 2017 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 5 juillet 2017.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 30 AOÛT 2017 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 août 2017.



2017-337

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 30 AOÛT 2017 – ORIENTATION DU CONSEIL

Monsieur le conseiller du district numéro 1, Denis Côté, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2017-109 Adjudication d'un contrat de services professionnels en médecine du travail, relativement aux services requis pour des expertises médicales, de la date d'adjudication au 31 décembre 2017 (Dossier 49105)

A2QM2017-001 Approbation du nouveau mandat élargi du *Comité de vigilance de l'incinérateur*

DE2017-120 Avenant au bail entre la Ville de Québec (locataire) et la *Société en commandite Dominion Corset* (locateur), relativement à la location d'espaces au 295, boulevard Charest Est – Arrondissement de La Cité-Limoilou

AD2017-032 Modification de la résolution CV-2002-0915 traitant des protocoles d'entente entre la Ville de Québec et la *Société d'habitation du Québec* relatifs à la gestion des programmes *AccèsLogis Québec* et *Logement Abordable Québec – volet social et communautaire*

AP2017-400 Adjudication d'un contrat pour la location et l'entretien d'une presse numérique couleur pour 60 mois (Appel d'offres public 50605)

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2017 (suite)

- AP2017-436** Cession d'un contrat de *Laroche mécanique du bâtiment inc.* à *Boucher Lortie inc.* (VQ-48370)
- AP2017-443** Adjudication d'un contrat pour l'entretien des systèmes de détection de gaz dangereux (Appel d'offres public 50508)
- AP2017-449** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du *Centre de services partagés du Québec* pour les services de revue de presse écrite et veille des médias électroniques (radio et télévision) (Dossier 50825)
- AP2017-460** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat d'entretien sanitaire de divers bâtiments, du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2021 – Lot 9 (VQ-48905)
- AP2017-462** Adjudication d'un contrat pour l'entretien sanitaire de bâtiment de l'arrondissement de Beauport (Appel d'offres public 50685)
- AP2017-471** Adjudication d'un contrat de services professionnels – Audit des états financiers consolidé de la Ville de Québec et des comptes relatifs au vérificateur général de la Ville de Québec pour les années 2017, 2018 et 2019 (Appel d'offres public 50744)
- AP2017-472** Adjudication d'un contrat pour des services d'intervention d'urgence lors de déversements accidentels de produits pétroliers (Appel d'offres public 50362)
- AP2017-478** Adjudication d'un contrat pour l'entretien et la réparation des systèmes de réfrigération à l'ammoniac (Appel d'offres public 50750)
- A5FH2017-003** Addendas 2 à l'entente entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relativement à la mise en œuvre du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (trames verte et bleue)
- DE2017-104** Entente entre la Ville de Québec et *Réseau Action TI*, relativement au versement d'une subvention, pour le projet *Soutien à l'organisation des éditions 2017, 2018 et 2019 de l'événement professionnel JIQ*, dans le cadre du *Programme d'aide aux événements professionnels* de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- DE2017-129** Affectation au domaine privé de la Ville du lot 5 890 243 du cadastre du Québec – Échange sans soulte d'une partie du lot 1 259 813 du cadastre du Québec, contre le lot 5 890 243 dudit cadastre – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- DE2017-134** Entente entre la Ville de Québec et *ECD Canada inc.*, relativement au versement d'une subvention maximale pour la réalisation du projet *Expérimentation de la barre de confinement de l'entreprise ECD Canada inc.*, dans le cadre du *Programme de vitrine technologique de la Ville de Québec*
- DE2017-157** Modification à l'entente administrative entre le Service du développement économique et des grands projets et l'*Office du tourisme du Québec*, le 23 juillet 2013, afin de modifier le nombre d'embarquement et de débarquement de navires de croisières et le montant du dernier versement
- DE2017-171** Consentement à l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout contre une partie des lots 2 077 175 et 3 043 414 du cadastre du Québec, et d'une servitude temporaire de construction en faveur de la Ville contre deux parties du lot 2 077 175 du même cadastre – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- DE2017-183** Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville de trois parcelles de terrain faisant partie du lot 1 317 761 du cadastre du Québec – Vente de trois parties de ce lot – Arrondissement de La Cité Limoilou
- DE2017-186** Acquisition à des fins municipales du lot 2 889 830 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- DE2017-189** Avenant à l'entente intervenue le 7 octobre 2015 entre la Ville de Québec et *Pyrovac inc.*, relativement au versement d'une subvention pour un projet de vitrine technologiques *Pyrolyse de rebuts de plastique à la Ville de Québec*, afin de modifier la date limite de la réclamation finale

- DG2017-040** Nomination de membres au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale
- OT2017-009** Entente de partenariat régional en tourisme 2016-2020 entre la Ville de Québec et la ministre du Tourisme du Québec et avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et la ministre du Tourisme du Québec relative aux mandats confié à l'Office du tourisme du Québec signée en date du 23 janvier 2017
- OM2017-003** Intégration de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-Tewkesbury à l'Office municipal d'habitation de Québec
- PC2017-111** Approbation du Règlement n° 2017-525 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de modifier la zone RA/A-56 au plan de zonage, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec
- PC2017-112** Approbation du Règlement n° 2017-532 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-0005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme afin d'abroger le 6^e paragraphe de l'article 2, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec
- RH2017-673** Renouvellement de la Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat du personnel occasionnel de Québec (F.I.S.A) pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019
- RH2017-686** Modification de la nomenclature des emplois professionnels
- EM2017-001** Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1105
- EM2017-002** Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1106
- A1GT2017-072** Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet relatif à un équipement collectif ou institutionnel sur le site du stade municipal situé sur le lot numéro 1 479 343 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1127
- DG2017-036** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles et le Règlement de l'agglomération sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement aux titulaires de certains pouvoirs et responsabilités, R.A.V.Q. 1130
- BV2017-003** Règlement de l'agglomération sur des travaux et des démarches préparatoires à la construction du Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1135

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président et monsieur le conseiller Denis Côté s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2017-338

DIRECTION GÉNÉRALE – NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU COMITÉ NATIONAL DE VÉRIFICATION DE L'INSTITUT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DU CANADA

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général, M. Robert Doré, à siéger comme membre du comité national de vérification de l'Institut d'administration publique du Canada.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-339

TRÉSORERIE – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 834 000 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2000-1253	246 200 \$
2000-1266	37 300 \$
2000-1280	431 200 \$
2001-1306	32 000 \$
2001-1310	65 900 \$
2001-1320	10 900 \$
2001-1316	27 700 \$
REGVSAD-2010-188	350 500 \$
REGVSAD-2010-200	294 800 \$
REGVSAD-2010-201	202 500 \$
REGVSAD-2010-204	1 230 800 \$
REGVSAD-2010-189	171 200 \$
REGVSAD-2008-100	8 000 \$
2016-480	725 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le *Règlement d'emprunt n° 2016-480*, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
 APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
 ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 12 septembre 2017 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mars et le 12 septembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et CDS ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière, Mme Josée Larocque, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2017 (suite)

C.P.D. DE ST-AUGUSTIN-DE-DESMAURES
330, ROUTE 138
ST-AUGUSTIN-DE-DESMAURES, QC
G3A 1V9

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le Règlement d'emprunt numéro 2016-480 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 septembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-340

TRÉSORERIE – ADJUDICATION – VENTE D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 3 834 000 \$

CONSIDÉRANT les soumissions pour l'émission d'obligations.

Date d'ouverture :	29 août 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	3 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,0027 %
Montant :	3 834 000 \$	Date d'émission :	12 septembre 2017

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2000-1253, 2000-1266, 2000-1280, 2001-1306, 2001-1310, 2001-1320, 2001-1316, REGVSAD-2010-188, REGVSAD-2010-200, REGVSAD-2010-201, REGVSAD-2010-204, REGVSAD-2010-189, REGVSAD-2008-100 et 2016-480, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 12 septembre 2017, au montant de 3 834 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

705 000 \$	1,45000 %	2018
724 000 \$	1,75000 %	2019
655 000 \$	1,85000 %	2020
672 000 \$	2,00000 %	2021
1 078 000 \$	2,20000 %	2022

Prix : 98,99800

Coût réel : 2,33087 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

705 000 \$	1,45000 %	2018
724 000 \$	1,70000 %	2019
655 000 \$	1,85000 %	2020
672 000 \$	2,00000 %	2021
1 078 000 \$	2,20000 %	2022

Prix : 98,96240

Coût réel : 2,33660 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

705 000 \$	1,35000 %	2018
724 000 \$	1,70000 %	2019
655 000 \$	1,85000 %	2020
672 000 \$	2,05000 %	2021
1 078 000 \$	2,25000 %	2022

Prix : 99,04100

Coût réel : 2,33746 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 834 000 \$ de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. ;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé : « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-341

TRÉSORERIE – RADIATION DES SOLDES DE TAXES FONCIÈRES PRESCRITS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser la radiation des comptes de taxes foncières prescrites apparaissant à la liste préparée le 24 juillet 2017 à cet effet pour un montant de 107,83 \$ plus les intérêts applicables en date de la radiation par la Trésorière ;

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-342

TRÉSORERIE – RADIATION DES COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser la radiation des factures diverses irrécouvrables apparaissant à la liste préparée le 7 août 2017 à cet effet pour un montant total de 1 163,23 \$ plus les intérêts applicables en date de la radiation par la Trésorière ;

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-343

TRÉSORERIE – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DES RÉQUISITIONS DES EMPRUNTS TEMPORAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'effectuer les emprunts temporaires requis pour les règlements suivants :

- *Règlement n° 2017-518 décrétant un emprunt de 2 068 367 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de voirie et de pavage sur certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ;*
- *Règlement n° 2017-520 décrétant un emprunt de 1 560 000 \$ pour l'éclairage de rue intelligent au DEL ;*
- *Règlement n° 2017-521 décrétant un emprunt de 121 000 \$ pour des travaux de remplacement de vannes et de mise aux normes des bornes d'incendie ;*
- *Règlement n° 2017-522 décrétant un emprunt de 66 000 \$ pour l'acquisition de divers équipements pour l'entretien des parcs et espaces verts de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ;*
- *Règlement n° 2017-524 décrétant un emprunt de 157 900 \$ pour l'amélioration des infrastructures technologiques de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

D'autoriser M. Sylvain Juneau, maire et Mme Josée Larocque, trésorière, à signer les réquisitions des emprunts temporaires.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-344

TRÉSORERIE – DEMANDE ET GESTION DE COMPTES DE CARTE DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (« la Ville ») délègue, à la personne identifiée ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de carte de crédit Desjardins (« les cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;

QUE la Ville soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

QUE la Ville s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligation découlant du non-respect de ces modalités ;

QUE la personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

QUE la personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que de l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;

Nom de la personne déléguée : Mme Josée Larocque, trésorière

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-345

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires déposés en annexe au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-346

GREFFE – CESSION DU LOT 5 271 376 À DES FINS DE PARCS ET ESPACES VERTS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer un acte de cession par lequel M. Michel Tremblay cède à titre gratuit à la Ville le lot 5 271 376, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à titre de parcs et espaces verts, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-347

GREFFE – SECOND AMENDEMENT À UNE OFFRE D'ACHAT-VENTE (IMMEUBLE-INDUSTRIEL) – LOT 3 758 284 – IMMEUBLE 2018 ST-AUGUSTIN-DE-DESMAURES, LLC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général, ou le greffier en cas d'absence du directeur général, à signer le Second amendement à une offre d'achat-vente (Immeuble industriel), selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire relativement à la vente du lot 3 758 284 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à Immeuble 2018 St-Augustin-de-Desmaures, LLC.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-348

GREFFE – AUTORISATION DE PAIEMENT – PROLONGEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE PHASE II – PARC INDUSTRIEL NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture de 324 746,53 \$ d'Hydro Québec, plus intérêt le cas échéant, pour le prolongement de la ligne électrique (phase II) dans le parc industriel Nord.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-349

GREFFE – APPROBATION DES DESCRIPTIONS TECHNIQUES DE L'ASSIETTE DE LA CÔTE À GAGNON

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'approuver les descriptions techniques de l'arpenteur-géomètre Renaud Hébert, datées du 26 juillet 2017, sous les numéros 1301, 1302 et 1303, respectivement pour

une partie des lots 2 814 986, 2 814 990 et 2 815 019 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, correspondant aux terrains à acquérir par la Ville pour qu'elle détienne un titre de propriété sur la totalité de l'assiette de la côte à Gagnon, le tout selon l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-350

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES APO-2017-010 – NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE CONDUIT D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL ET INSPECTION DU RÉSEAU PAR CAMÉRA (PJT-17-320-001-E)

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour le nettoyage et l'entretien de conduit d'égout sanitaire et pluvial et l'inspection du réseau par caméra, appel d'offres no APO-2017-010 à Veolia ES Canada Services Industriels Inc. au prix unitaire de sa soumission en date du 23 août 2017, incluant les taxes ;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés à même le projet ptj-17-320-001-E et d'autoriser le virement budgétaire à même le budget de fonctionnement à ce projet.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-351

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES APO-2017-024 – ACHAT D'UN VÉHICULE HYBRIDE 2017 (PJT-17-705-002-C)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour l'achat d'un véhicule hybride 2017, appel d'offres no APO-2017-024 à Donnacona Ford pour une somme de 32 278,50 \$, incluant les taxes applicables.

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés à même le projet ptj-17-705-002-C et d'autoriser le virement budgétaire à même le budget de fonctionnement à ce projet.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-352

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES APO-2017-028 – ACQUISITION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE (PJT-17-705-003-C)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour l'acquisition d'une pelle hydraulique, appel d'offres no APO-2017-028, à Hewitt Equipement limitée pour une somme de 263 300 \$ plus taxes applicables.

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés à même le projet ptj-17-705-003-C et d'autoriser le virement budgétaire à même le budget de fonctionnement à ce projet.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-353

RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE AVOCATE AU SERVICE DU GREFFE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Stéphanie Boucher à titre d'avocate au Service du greffe, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés-cadres et professionnel à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* à compter du 18 septembre 2017, ou à une date antérieure, en fonction de ses disponibilités.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-354

RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION AU SERVICE DES COMMUNICATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Andrée-Anne Trudel au poste de conseillère en communication au Service des communications selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés-cadres et professionnel à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, à compter du 28 août 2017 et ce, pour une période d'un an.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-355

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-356

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – CESSIION DE CONTRATS DE LEMAY CO INC. À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter la cession par Lemay CO inc. à Raymond Chabot Grant Thornton de tous ses droits lui résultant de l'appel d'offres AO-2016-023 (Plan directeur des loisirs et de la vie communautaire) adjugé par la résolution 2016-612 adoptée le 19 décembre 2016;

D'accepter la cession par Lemay CO inc. à Raymond Chabot Grant Thornton de tous ses droits lui résultant de l'appel d'offres AO-2016-030 (Plan directeur du Service de la culture) adjugé par la résolution 2016-613 adoptée le 19 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-357

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 – APPROBATION DU PLAN D'ACTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'action de l'Entente de développement culturel 2018-2020 ainsi que le budget associé à chacun des projets tels que présentés dans les deux annexes A du ministère de la Culture et des Communications annexés au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-358

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE RELATIVEMENT À LA NON-SURTARIFICATION EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS DE LOISIRS, DE CULTURE ET DE VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE conclure une entente intermunicipale entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement à la non-surtarification en matière d'activités de loisirs, de culture et de vie communautaire, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint au mémoire ;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-359

GESTION DU TERRITOIRE – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 2 ET NO 3 AUX PROJETS 2016-480 ET 2016-484 – RÉFECTION DE PAVAGE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 616 758,37 \$ taxes incluses en faveur de Construction et pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de pavage 2016 à même les crédits des Règlements d'emprunt n° 2016-480 et 2016-484.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-360

GESTION DU TERRITOIRE – APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver la programmation des travaux admissibles telle que proposée au document annexé au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-361

GESTION DU TERRITOIRE – VENTE D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser la vente des équipements listés au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-362

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 390, ROUTE 138

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet tel que déposé pour le 390, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 3 057 250, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant le remplacement du matériau de revêtement extérieur pour les murs latéraux du bâtiment principal, le tout approuvé selon les documents suivants :

1. Soumission par JLA Construction inc. datée du 1^{er} mai 2017 déposée au dossier ;
2. Courriel du 11 août 2017 par Jean-Michel Labrecque montrant le matériau de revêtement choisi, soit le fibrociment James Hardy brun.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-363

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 215, RUE DE COPENHAGUE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter le projet tel que déposé pour le 215, rue de Copenhague, connu et désigné comme étant le lot 3 923 017, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière. Le tout approuvé selon les documents suivants :

1. Plan d'implantation par Audrey Hamel, arpenteuse-géomètre, minute 259 et daté du 21 juillet 2017 ;
2. Plan d'architecture par Sonia Renée Batres Franco, architecte, projet « agrandissement Diamantex en cours arrière » et daté du 17 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-364

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 124, RUE DE HAMBOURG

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter le projet tel que déposé pour le 124, rue de Hambourg, connu et désigné comme étant le lot 3 967 600, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bassin de confinement secondaire pour réservoirs. Le tout approuvé selon les documents suivants :

1. Plan d'implantation du bassin de captation par St-Pierre Architecture, N° de projet 2014-04 et daté du 19 juin 2017 ;
2. Plan civil par Éric Boucher, ingénieur, N° de projet S17-044 et daté du 31 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-365

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 100, RUE DE NEW-YORK

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter le projet tel que déposé pour le 100, rue de New-York, connu et désigné comme étant les lots 6 126 953 et 6 126 954, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'une station-service automatique pour poids lourd. Le tout approuvé selon les documents suivants :

1. Plan d'implantation par Kevin Nellis, arpenteur-géomètre, minute 3429 et daté du 14 août 2017 ;
2. Document de présentation incluant les matériaux de revêtement, l'affichage et la gestion des eaux par Hatch consultants, version du 7 août 2017 ;
3. Plan d'élévations du bâtiment électrique par Hatch consultants, No de projet 1002818 et daté du 11 juillet 2017 ;
4. Plan de la marquise et fondation par Hatch consultants, No de projet 1002818, dessein et daté du 25 juillet 2017 ;
5. Plan d'aménagement paysager par Hatch consultants, N° de projet 1002818, révision 01A, et daté du 25 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-366

GESTION DU TERRITOIRE – CPTAQ – LOT 2 814 312

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions du *Règlement de zonage n° 480-85* et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire, Omer Gingras et fils inc. conserve le lot contigu 2 814 149.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder la demande d'autorisation déposée par Omer Gingras et fils inc., visant l'aliénation et la vente du lot 2 814 312, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, en faveur du propriétaire voisin, lot 2 814 302.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2017-367

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2017-538 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ « PED-ZONE »

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2017-538 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité « ped-zone »*.

Le projet du Règlement est présenté et déposé au conseil.



2017-368

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2017-539 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE RA/B-47 À MÊME LE LOT 2 813 181 CONSTITUANT UNE PARTIE DE LA ZONE PX-2

Avis de motion est, par les présentes, donné M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2017-539 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone RA/B-47 à même le lot 2 813 181 constituant une partie de la zone PX-2*.

Le projet du Règlement est présenté et déposé au conseil.



2017-369

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2017-539 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE RA/B-47 À MÊME LE LOT 2 813 181 CONSTITUANT UNE PARTIE DE LA ZONE PX-2

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n° 2017-539 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone RA/B-47 à même le lot 2 813 181 constituant une partie de la zone PX-2*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-370

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-537 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN, L'AMÉLIORATION ET LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2017-537 créant une réserve financière pour l'entretien, l'amélioration et la construction d'infrastructures de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

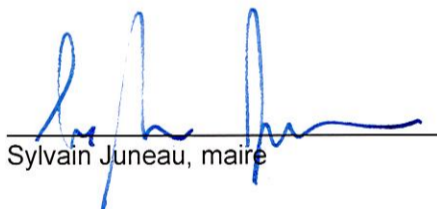


PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 45.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier